



Le Club d'Agilité Montérégie

Mimi Concours Homologué par



Le lundi 09 juillet 2018

Lieu

Club d'Agilité de la Montérégie

46, rue Principale

St-Basile-le-Grand, Qc J3N1M2

Sur le terrain et derrière le Centre Canin Vallée du Richelieu

*****Les deux enceintes seront utilisées en alternance*****

EXPERT

Standard Enjeu Snooker Sauteur

Horaire approximatif

17h00 Enregistrement, 17h45 Mot du juge, 18h00 Début des parcours

Fermeture des inscriptions: 27 juin 2018

(ou lorsque le nombre maximum de parcours quotidien est atteint)

Juge

Expert : François Charrette (Québec)

- Pneu à point de rupture dans les deux enceintes
- Sauts sécuritaires « Doggy jump » dans les deux enceintes
- Zones de contact avec surface de caoutchouc

IMPORTANT - AVIS AUX CONCURRENTS

Nous vous remercions de votre intérêt pour notre concours d'agilité. Il est très important pour nous d'avoir l'entière collaboration des participants afin que ce concours se déroule dans l'harmonie et le respect des lieux. Nous demandons aux utilisateurs de ne laisser sur place aucun déchet et de ramasser tous les besoins de leurs chiens. Tous les chiens doivent être tenus en laisse, sauf lorsqu'ils exécutent leur parcours ou se réchauffe dans l'aire de réchauffement désignée.

Cette compétition sera tenue selon les règlements de l'AAC. Nous tiendrons pour acquis que les compétiteurs sont familiers avec les règlements qui régissent les concours d'agilité de cet organisme. Les obstacles d'agilité seront conformes aux spécifications de l'AAC. Des pneus à point de rupture sont utilisés dans nos 2 enceintes.

Pour participer à cette compétition, les chiens de race pure ou croisée doivent être âgés d'au moins 18 mois et posséder une carte d'identité de l'AAC. Chaque compétiteur participe à l'événement à ses propres risques. La formule de décharge au bas du formulaire d'inscription doit être signée pour satisfaire aux exigences d'inscription de l'AAC. Le comité organisateur du Club d'Agilité Montérégie se réserve le droit de refuser une inscription.

Il est entendu que les compétiteurs ont l'entière responsabilité du comportement de leur(s) chien(s). Un compétiteur dont le chien constitue une nuisance, dont le comportement est dangereux ou est porteur d'une maladie contagieuse peut, à la discrétion du comité responsable du concours, se voir demander de quitter le site, et ce, sans remboursement des frais d'inscription. Les questions de discipline seront référées au comité de discipline de l'AAC, qui les examinera.

Les frais d'inscription pour chacune des épreuves officielles d'agilité sont de 15,00\$ ou 10\$ pour les jeunes manieurs et les relais. Aucun chèque post-daté, dépassant la date de fermeture ne sera accepté. Les chèques seront déposés à la date de fermeture. Des frais de \$10,00 s'appliqueront pour les chèques retournés.

Aucun remboursement ou annulation ne sera fait après la date de fermeture des inscriptions. Le propriétaire d'une chienne en chaleur ou dont le chien est blessé ou malade sera remboursé sur présentation d'un billet d'un vétérinaire, à condition qu'il en avise la secrétaire au moins 24 heures avant la première journée de compétition. Aucune autre raison d'annulation ne sera acceptée après la date de fermeture (1er juillet 2018).

Une confirmation d'inscription et une copie de l'ordre de passage seront envoyées à chacun des participants après la date de fermeture. Chaque participant est responsable d'informer la secrétaire du concours de toute erreur faite dans le traitement de son inscription avant le début de la compétition. Un participant qui souhaite faire un changement de niveau parce qu'il a obtenu un brevet doit le faire au plus tard le **02 juillet 2018** auprès de la secrétaire du concours.

Cette compétition sera tenue sur un terrain privé, sur une surface gazonnée. Aucune disposition n'a été prise en cas de pluie ou de soleil. La compétition aura lieu, beau temps, mauvais temps ! Nous vous invitons à vous vêtir en conséquence. Veuillez stationner à l'endroit désigné. Les chiens doivent faire leurs besoins **uniquement aux endroits désignés.**

Il n'y aura pas de période de familiarisation mais il y aura une aire de réchauffement avec deux (2) sauts de pratique. Pour assurer le bon déroulement de la compétition, chaque compétiteur sera responsable de surveiller l'ordre de passage afin d'être présent en attente au moins trois (3) chiens avant son tour. Les compétiteurs qui ne se présenteront pas à temps perdront leur tour et ne seront pas remboursés.

Votre chien doit avoir une nouvelle carte d'identité à compter du 1er janvier 2018. Les compétiteurs devront montrer la carte d'ID du chien à l'enregistrement. *** Pour plus de détails, consultez le document « Modifications du processus de prise de mesure à compter » à l'adresse suivante : <http://aac.ca/fr/formulaires/main/> **

Division	Catégorie			
	Régulier	Spécial	Vétéran	Vétéran DD
Mini	8 po	4 po	4 po	S.o.
Moyenne	12 po	8 po	8 po	4 po
	16 po	12 po	12 po	8 po
Ouverte	20 po	16 po	16 po	12 po
	24 po	20 po	20 po	16 po

ROSETTES ET RUBANS

- ❖ Rosette de pointage qualificatif pour les chiens obtenant un pointage qualificatif.
- ❖ Ruban pour les positions 1 à 4, pour toutes les classes
- ❖ Une rosette sera décernée à tous ceux qui obtiendront un brevet.
- ❖ Tous les jeunes manieurs obtenant un pointage qualificatif recevront un ruban de pointage qualificatif. Un classement distinct sera fait pour les jeunes manieurs seulement

INDICATIONS ROUTIÈRES

De Montréal :

Prendre l'autoroute 20 en direction de Québec, prendre sortie 105 en direction de St-Basile-Le-Grand/Mcasterville, tourner à gauche sur Bernard-Pilon, tourner à droite sur chemin Trudeau (le chemin Trudeau devient la rue Principale)

De Québec :

Prendre l'autoroute 20 en direction de Montréal, prendre sortie 105 en direction de St-Basile-Le-Grand/Mcasterville, tourner à gauche sur Bernard-Pilon, tourner à droite sur chemin Trudeau (le chemin Trudeau devient la rue Principale)

VÉTÉRINAIRE D'URGENCE

Centre vétérinaire DMV Sud

1655 Boulevard des Promenades,
Saint-Hubert, QC J3Y 5K2
(514) 633-8888

CHUV – Saint-Hyacinthe

1525 Rue des Vétérinaires,
Saint-Hyacinthe, QC J2S 8H5
(450) 778-8111

ENTENTE, DÉCHARGE ET RENONCIATION

Nom du manieur :

Nom du chien :

No AAC :

En contrepartie de l'acceptation de cette inscription par l'AAC et par le Club d'agilité de la Montérégie (le « **club organisateur** ») et de l'occasion de participer au concours et/ou de faire juger le chien à ce concours ou cette compétition, je, en tant que soussigné, confirme ce qui suit :

1. J'atteste que le suis le propriétaire réel du chien ou l'agent autorisé du propriétaire réel du chien et que le chien ne constitue pas un danger pour les personnes, les biens et les autres chiens.
2. Il est entendu que l'AAC ou le club organisateur de la compétition peut refuser mon inscription pour toute raison qu'il juge suffisante.
3. Je comprends et je reconnais que participer à la compétition comporte certains risques, y compris, sans s'y limiter, des risques de blessures (y compris des blessures graves et la mort) pour moi-même, le chien, un autre chien sous ma responsabilité et les personnes que j'ai invitées (les « **personnes apparentées** »), de dommages aux biens et autres pertes. Je renonce à toute réclamation que je peux avoir maintenant et dans le futur et je dégage de toute responsabilité l'AAC, le club organisateur et ses dirigeants, administrateurs, comités, représentants, employés, bénévoles ou agents (le « **personnel** ») et je consens à ne pas intenter de poursuite contre eux en cas de blessures, de décès, de dommages aux biens ou autres pertes que moi ou mes personnes apparentées peuvent avoir subis, quelle qu'en soit la cause, y compris la négligence, une rupture de contrat, légale ou autrement, des fautes et des erreurs de jugement quelconques.
4. J'assume entièrement la responsabilité de ma conduite et de celle de mes personnes apparentées pendant la totalité de la compétition. J'accepte d'indemniser l'AAC, le club organisateur et le personnel de toute réclamation qui peut être faite contre eux ou des coûts, frais, dépenses ou obligations (y compris, sans s'y limiter, les honoraires d'un avocat) encourus par l'AAC, le club organisateur et le personnel qui peut se produire en raison :
 - (a) de tout acte ou omission de ma part, de la part de mes personnes apparentées ou de toute personne dont je suis responsable devant la loi; ou
 - (b) d'un comportement agressif du chien ou de tout autre chien sous ma responsabilité.
5. J'ai lu et compris les règlements régissant la compétition et les règlements supplémentaires (le cas échéant) figurant dans le programme officiel du concours de même que les politiques de l'AAC relatives à la discipline (collectivement les « **règlements** »). J'accepte de respecter les règlements et de me conduire conformément aux règlements et de faire en sorte qu'il en soit de même pour le chien. Il est entendu que moi et/ou le chien pouvons faire l'objet de mesures disciplinaires ou de sanctions pour avoir enfreint les règlements et j'accepte de respecter toute mesure disciplinaire décidée par l'AAC et d'être lié par celle-ci.
6. Il est entendu que l'AAC et/ou le club organisateur peuvent, dans le cadre de l'administration de la compétition ou de la conduite de ses activités en général, recueillir, utiliser ou divulguer mes renseignements personnels et que tous les renseignements personnels recueillis, utilisés ou divulgués par l'AAC et/ou le club organisateur seront traités conformément à la politique de l'AAC et aux lois applicables sur la confidentialité des renseignements personnels. Je consens par la présente à ce que l'AAC et/ou le club organisateur puissent recueillir, utiliser ou divulguer mes renseignements personnels.

Décharge visant les médias et renonciation au droit à la vie privée

J'accorde par la présente à l'AAC et ses filiales, représentants, agents et ayants droit, le droit et la permission d'utiliser mon nom, le nom de mon chien, ma biographie, ma ressemblance, ma photographie, ma voix ou tout autre indice d'identité pour diffusion, télédiffusion, câblodiffusion, transmission ou distribution sous tout format ou dans tout média qui existe maintenant ou existera dans le futur.

Renonciation au droit à la vie privée et au droit à l'image

De plus, je dégage par la présente l'Association d'agilité du Canada et ses filiales, représentants, agents et ayants droit, de toute réclamation ou cause d'action pour invasion du droit à la vie privée, droit à l'image ou tout autre droit semblable.

7. J'ai eu la possibilité de lire et de comprendre les modalités de cette entente avant de la signer et je l'ai fait en toute connaissance de cause. Il est entendu qu'en signant cette entente, je restreins mes droits légaux et je signe cette entente volontairement et de plein gré.

L'inscription n'est pas valable si l'entente n'est pas signée, datée et soumise avec les frais appropriés.

Je reconnais avoir lu et compris l'Entente, décharge et renonciation de l'AAC et j'accepte d'en suivre les règles avec cette signature :

Signature : _____ Date (jj/mm/aa): _____

Signature d'un parent ou d'un tuteur si le conducteur a moins de 18 ans